

## FRAIS DE SCOLARITÉ et ADHÉSION à L'ASSOCIATION DES ALUMNI CPE Lyon

CGP:  ETI:  (cocher la case correspondante)

BOURSIER CROUS : OUI  NON  (fournir obligatoirement le justificatif)

RETOUR CÉSURE : OUI  NON

Madame, Monsieur,

Le statut de CPE Lyon (Association privée loi 1901) et son autonomie, notamment financière, impliquent l'émission de frais de scolarité. Vous trouverez, ci-après, les éléments utiles au traitement administratif de cette contribution qui, pour information, représente 50 % du budget annuel de l'établissement.

### 1 – FRAIS DE SCOLARITÉ

Le coût total de la formation est réparti, de manière égale, sur les trois années de la formation. Sauf en cas de redoublement, ce montant ne varie pas au cours de la scolarité (voir la formule de calcul en fin de document).

Les frais de scolarité à prendre en compte sont de **6 900 euros** pour les élèves entrés en **année 3 en 2019/2020, 2018/2019 et 2017/2018**.

### 2 – COTISATION À L'ASSOCIATION DES Alumni CPE Lyon

Le montant de la cotisation (facultative) est de 150 euros, à rajouter aux frais de scolarité de l'année 4 et/ou de l'année 5, soit :

- Année 4 : 150 € ou 75 € en année 4 et 75 € en année 5
- Année 5 : 150 €

Cette cotisation étant optionnelle, vous devez indiquer si vous souhaitez adhérer.

Adhésion à l'association des Alumni CPE Lyon : OUI  NON  Si oui la cotisation est de 150€

### 3 – MODALITÉS DE RÈGLEMENT (Cocher les cases correspondantes).

Plusieurs formules vous sont proposées.

A noter que les acomptes versés en début d'année sont à déduire du montant des frais de scolarité.

- ❖ Par prélèvement :  En 4 fois 25 % les : 10/10/2021; 10/01/2022 ; 10/04/2022 ; 10/07/2022.  
 En 10 fois 10 % : du 10/10/2021 au 10/07/2022.

*Le formulaire d'autorisation de prélèvements SEPA, indispensable au bon traitement bancaire, est joint. Nous vous remercions de choisir l'option pour les prélèvements trimestriels ou mensuels et de signer le formulaire. A défaut de choix, le prélèvement trimestriel sera appliqué.*

- ❖ Par chèque :  100 % lors de la rentrée scolaire,  
 50 % à la rentrée scolaire, 50 % au 15/02/2022  
*Tous les chèques devront être remis en début d'année, en précisant au dos les dates d'encaissement.*

- ❖ Par virement :  100 % lors de la rentrée scolaire,  
 50 % à la rentrée scolaire, 50 % au 15/02/2022

---

IBAN (International Bank Account Number)	BIC (Bank Identifier Code)
<b>FR76 1009 6185 0500 0252 3290 106</b>	<b>CMCIFRPP</b>

---

- ❖ Par Carte Bleue :  En ligne sur le site [www.cpe.fr](http://www.cpe.fr) (en cas de répartition dans le temps, contacter Mme GIROUD)  
 Terminal de paiement CB (Bureau E203)

Pour toute question sur le règlement des scolarités, prendre contact avec Mme Emilie GIROUD ([emilie.giroud@cpe.fr](mailto:emilie.giroud@cpe.fr) ou 04 72 43 17 36).

### 4 – DOCUMENTS À RETOURNER

**Afin de valider votre inscription, les documents suivants sont à nous retourner par courrier avant le 01/09/2021 :**

- Un exemplaire du présent courrier, dûment renseigné et signé par l'élève et ses parents (ou son représentant légal)
- Selon votre choix : chèque(s) à l'ordre de CPE Lyon ou formulaire de prélèvement SEPA complété et signé
- Relevé d'identité bancaire (RIB), **obligatoire** pour les prélèvements
- Notification du CROUS pour les élèves boursiers
- Attestation de règlement de la CVEC (si elle n'a pas été envoyée à [nacera.kechiouche@cpe.fr](mailto:nacera.kechiouche@cpe.fr))

